

Date : 30/09/2024

N° de version du document : 1

**Destinataires : étudiants ins-
crits au Master**

Caractère du document :

Public X

Interne

confidentiel

**ne pas diffuser sans autorisa-
tion**

autre

Préambule

Le présent document a pour vocation d'aider le mémorant et le promoteur dans les définitions et les modalités de recherche en architecture en deuxième cycle. Non exhaustif, ce guide récapitule une série d'informations relatives à la forme, à la structure, à l'approche et aux règles académiques en vigueur que le mémorant doit respecter. Il est à utiliser en complément des points traitant les mémoires de Master dans le règlement général de la Faculté et de l'ULB.

Par mémorant, étudiant ou promoteur, on entend mémorant-e, étudiant-e ou promoteur-ric-e.

Contenu

1. La recherche en architecture.	p. 3
2. Objectifs du mémoire.	p. 5
3. Critères d'évaluation.	p. 7
4. Format du mémoire.	p. 10
5. Rôles du mémorant et du promoteur.	p. 12
6. Administration.	p. 17
7. Calendrier.	p. 18
8. Défense.	p. 19
9. Prix du mémoire.	p. 20
10. Plagiat.	p. 21
11. Recours à l'IA/Intelligence artificielle.	p. 22

1. La recherche en architecture

Les études en architecture s'inscrivent dans un cadre universitaire depuis la création de la Faculté d'architecture La Cambre-Horta à l'ULB en 2010. Depuis lors, une des nouvelles missions de la Faculté est de développer la recherche scientifique, une activité avec ses propres spécificités. La recherche en architecture est entre autres pratiquée dans des centres et laboratoires de recherche de la Faculté, et ainsi, dans un sens positif, institutionnalisée. Elle fait l'objet de publications et de colloques, de réseaux de chercheurs. Elle permet d'irriguer les enseignements dispensés dans la Faculté comme elle en est nourrie. L'institutionnalisation de la recherche scientifique permet de partager et valider collectivement une réflexion personnelle au sein d'une communauté scientifique. Le mémoire est le moment privilégié où l'étudiant entre en contact avec la recherche scientifique, et éventuellement envisage une continuité entre le deuxième cycle (Master) et un troisième cycle (Doctorat).

La recherche en architecture touche à l'architecture, sous toutes ses formes, ses particularités et ses relations possibles. Elle englobe un vaste champ d'enquêtes : la théorie, l'histoire, le patrimoine, la conception, la construction, la matérialité, la structure, la représentation, la spatialité, les espaces, leurs productions et leurs appropriations, la grande échelle, les métiers, les cultures, les usages, l'interaction sociale¹... La recherche scientifique a pour objectif la création de nouvelles connaissances (savoirs, savoirs-être, savoirs-faire), technologies, produits ou services, aptes à faire évoluer une réflexion théorique ou à répondre à des enjeux sociétaux. Elle se base sur le traitement d'informations sélectionnées à cet effet, selon une ou plusieurs méthodes reproductibles. Ses résultats doivent être vérifiables et généralisables dans un cadre bien délimité. Ils doivent être transmissibles, et gagnent à être validés par l'expérimentation et la reconnaissance de la communauté scientifique. Toute autre activité de recherche est tout aussi légitime, mais ne relève pas de la recherche dite scientifique.

La recherche en architecture peut, d'une part, se définir comme une pratique à la croisée de plusieurs disciplines : sciences sociales et humaines, sciences et techniques, art et culture. Il s'agit alors de lier la maîtrise du langage architectural et les logiques des disciplines associées à l'architecture. La recherche en architecture se construit par des échanges fructueux entre l'architecture et les disciplines associées.

L'architecture présente, d'autre part, le caractère distinctif de placer le projet à la base de la discipline. Le projet, par ses concepts et ses méthodes, représente la porte d'entrée privilégiée vers la recherche en architecture. Les disciplines associées offrent des possibilités de faire des recherches *sur* l'architecture ; au sein d'une Faculté d'architecture il est donc naturel de développer des recherches *en, par, et pour* architecture. Faire de la recherche en architecture implique dès lors d'utiliser également, en complément des outils académiques et de ceux spécifiques aux disciplines associées, les outils propres à l'enseignement en architecture : savoir dessiner des plans, des croquis, des schémas comme outil d'analyse ou de représentation, savoir analyser, décrire et argumenter des architectures, des espaces de vie, des espaces sociaux par l'expérience de conception...

La recherche en architecture pour un mémoire de Master doit ainsi montrer la capacité du mémorant à traiter un corpus original en relation avec l'architecture et ses disciplines associées, à problématiser en termes scientifiques des questions de recherche avec une méthodologie scientifique, et à être en mesure de les communiquer à une communauté universitaire.

L'autonomie scientifique qui se développe dans la recherche en architecture n'exclut pas les croisements existants avec les disciplines associées. En intégrant également les logiques des disciplines associées, la recherche reste ouverte, réflexive. Elle s'ouvre, au lieu de s'intérioriser et de s'isoler. En intégrant les deux pôles de la recherche en architecture, elle peut devenir une part entière du métier de l'enseignement en architecture.

¹ Domaines évoqués dans le profil d'enseignement

Références :

Hanrot, Stéphane (ed.), *Research and Architecture/Recherche et Architecture. Proceedings*. Les Cahiers de l'Enseignement de l'architecture n°9, EAAE, Ecole d'architecture de Saint Etienne, 2000, 532p.

Groat, Linda, Wang, David, *Architectural research methods*, John Wiley & Sons, New York, 2002, 389p.

Deming, M. Elen, Swaffield, Simon, *Landscape Architectural Research: Inquiry, Strategy, Design*, Wiley, 2011, 272p.

2. Objectifs du mémoire

Profil d'enseignement

En développant une attitude réflexive enrichissant les théories et les pratiques de l'architecture, le mémorant fera l'acquisition des compétences suivantes :

- Connaître les arguments qui fondent la spécificité du langage architectural.
- Se constituer une culture architecturale et l'exprimer dans une démarche personnelle.
- Maîtriser un ensemble de bases théoriques et méthodologiques des disciplines associées à l'architecture (sciences humaines et sociales, sciences et techniques, art et culture).
- Intégrer ces ressources indispensables, être capable d'en faire un usage critique et réfléchi.
- Fabriquer et transmettre une expertise spatiale en usant des compétences acquises dans les disciplines de la représentation et de la communication.
- Identifier, comprendre et déconstruire les évidences, les opinions et lieux communs en adoptant une posture critique à l'égard de l'architecture dans ses multiples dimensions et réactions qu'elle suscite.
- Interagir avec l'ensemble des acteurs engagés dans les questions d'espace et d'architecture : faire preuve d'écoute, de capacité d'analyse et de synthèse.
- Problématiser en termes scientifiques des questions de recherche et être en mesure de les communiquer.
- Communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des réflexions, des idées autour de questions architecturales et de leurs résolutions spatiales.

Objectifs généraux et cursus

Outre le travail en atelier, il est essentiel de ponctuer le cursus universitaire des futurs architectes de plusieurs étapes préparant à la recherche, suivant un parcours d'apprentissage dont voici les principales étapes :

-Au premier cycle, l'étudiant bénéficie d'abord d'une initiation transversale exposant les aspects *méthodologiques* de base ainsi que les questions de recherche documentaire (en bibliothèque, sur le terrain, sur Internet), tout en identifiant l'importance des enjeux *épistémologiques* liés à la démarche scientifique, comme par exemple la nécessité de l'exercice d'une *critique historique*. Cette initiation est suivie par un séminaire thématique de son choix (MEMO-P3208 Séminaire de recherche : Éric Van Essche, titulaire).

-Au deuxième cycle, l'étudiant fréquente une deuxième formation collective à la recherche, directement orientée vers le mémoire de Master (MEMO-P4208 Méthodologie du mémoire : Eric Van Essche, titulaire). Le mémoire de Master se construit dès l'entrée en Master (Q8), et se déroule en collaboration étroite avec le promoteur. C'est en Q8 que le mémorant définit le sujet de mémoire (objet du mémoire et ses contenus, question de recherche, choix méthodologiques, résultats attendus, pertinence et actualité du mémoire) et met en place le rapport avec le promoteur. L'évaluation du mémoire de Master (Q10) se fait par un jury devant lequel le mémorant aura préalablement présenté et défendu son travail de recherche (MEMO-P5208 Mémoire de fin d'études : Éric Van Essche, titulaire). Sous certaines conditions le mémoire intégrera le fonds bibliographique de la bibliothèque de la Faculté où il pourra être consulté par d'autres lecteurs intéressés par le sujet traité, bouclant ainsi la boucle.

Le mémoire est donc un projet de deux ans, qui couvre le parcours de Master :

1. Unité d'enseignement MEMO-P4208 : Méthodologie du mémoire (Q8) (5 ECTS) : épreuve écrite validée par le titulaire de l'UE et le promoteur

2. Unité d'enseignement MEMO-P5208 : Travail de fin d'études (Q9+Q10) (15 ECTS) : épreuve écrite validé par le promoteur et le jury de défense.

Objectifs spécifiques

Le mémoire de Master a pour objectif de développer les capacités critiques de l'étudiant en lui apprenant à poser un regard original et réflexif sur un sujet donné, en se basant sur la récolte des sources, qui seront lues, synthétisées, analysées en les confrontant les unes aux autres puis utilisées à des fins argumentatives personnelles. Il s'agit de combiner utilement le respect des méthodes du travail universitaire avec les spécificités de la réflexion architecturale, en décloisonnant le travail de la pensée discursive et celui de la pensée spatiale. Bien que prépondérant, le travail d'écriture n'empêchera pas de se servir le cas échéant d'outils de représentation graphique. Le mémoire peut favoriser le dialogue entre l'analyse écrite et l'analyse visuelle, sans devoir renoncer au texte mais sans faire pour autant l'impasse sur les questions de représentation.

Sous forme de liste :

- Identifier une problématique.
- Définir une question de recherche et comprendre ses enjeux.
- Établir une bibliographie et une iconographie raisonnée.
- Faire l'inventaire des ressources disponibles.
- Résumer l'état de la question (état de l'art).
- Formuler une hypothèse, prendre une direction, faire un planning de recherche.
- Constituer un corpus d'exemples ou de cas d'étude.
- Observer, analyser, confronter et critiquer les résultats théoriques et empiriques.
- Rédiger un mémoire écrit rendant compte des résultats de l'enquête scientifique.
- Communiquer et présenter oralement sa démarche de recherche et ses conclusions.

Remarque importante

On notera que 15 crédits (sur les 60 crédits que comptent une année d'étude complète) sont alloués au mémoire (donc plus que pour un projet ou une option), ce qui représente du temps pour y travailler durant l'année académique : par conséquent, le mémoire ne vient pas s'ajouter au programme de l'étudiant, il en représente 25% du temps !

3. Critères d'évaluation

Grille d'évaluation du mémoire architecture

E= Excellent ; TB= Très bien ; B= Bien ; M= Moyen ; F= Faible ; I= Insuffisant

	E	TB	B	M	F	I
ANALYSE ET ARGUMENTS						
Capacité d'analyse et synthèse						
Pertinence des arguments						
Cohérence des hypothèses						
PROBLÉMATISATION						
Formulation de la question (sous-questions)						
Pistes à explorer						
Limites						
MÉTHODOLOGIE						
Rigueur de la démarche						
Définitions des notions et concepts utilisés et capacité à les rendre opérationnels						
Pertinence de la méthode par rapport aux hypothèses						
ORIGINALITÉ, ESPRIT CRITIQUE ET AUTONOMIE						
Prise de risque						
Créativité						
Démarche						
Esprit critique						
Originalité de la question par rapport à l'architecture						
CULTURE ARCHITECTURALE ET DISCIPLINES ASSOCIÉES						
Intégrer les ressources, la littérature spécifique, bibliographie						
Rapport entre la spécificité architecturale du travail et les sources complémentaires						

REPRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET COMMUNICATION						
Cohérence des différentes parties						
Présentation orale						
Présentation écrite						
Qualités de représentation spatiale spécifiques à l'architecture						
Interagir avec l'ensemble des acteurs						
Clarté des propos						
Qualité des images, plans, croquis						
FORME						
Orthographe						
Syntaxe						
Mise en page						
Rédaction bibliographique						
Citations						

Lien entre le profil d'enseignement et les critères d'évaluation

La grille d'évaluation reportée ci-dessus permet de vérifier que les compétences générales du cursus en architecture ont bien été acquises, et que les objectifs spécifiques du mémoire ont bien été atteints.

Connaître les arguments qui fondent la spécificité du langage architectural fait référence aux critères d'évaluation d'analyse et arguments, comme également la méthodologie :

- Le mémorant construira ses hypothèses à partir des arguments issus de l'analyse du contexte et de la littérature existante sur le sujet abordé. Une attention particulière sera accordée à la cohérence entre l'analyse, l'argumentation, l'échafaudage d'une problématique et la construction des propos.
- Il sera jugé ensuite de la pertinence de la question de départ et des hypothèses argumentées.
- Il est important qu'une définition préalable des notions, des termes et des concepts principaux soit opérée dès le départ La démarche, le cadre, le champ.

Interagir avec l'ensemble des acteurs engagés dans les questions d'espace et d'architecture : faire preuve d'écoute, de capacité d'analyse et de synthèse fait référence aux critères d'évaluation d'analyse et arguments.

Problématiser en termes scientifiques des questions de recherche et être en mesure de les communiquer fait référence aux critères d'évaluation de la problématisation, ainsi que la représentation des documents et la communication :

- Formulation de la question et construction d'un point de vue critique.

- Limites signifiées et formulation des pistes à explorer.
- Explicitation du choix méthodologique (comment) et des modes opératoires (outils et dispositifs) en fonction des finalités visées.

Maîtriser un ensemble de bases théoriques et méthodologiques des disciplines associées à l'architecture (sciences humaines et sociales, sciences et techniques, art et culture), tout en observant le sujet d'un point de vue architectural, démontrant l'utilité de l'étude dans le domaine de l'architecture fait partie des critères d'évaluation de la méthodologie, et de la culture architecturale et des disciplines associées.

Se constituer une culture architecturale et l'exprimer dans une démarche personnelle et Identifier, comprendre et déconstruire les évidences, les opinions et lieux communs en adoptant une posture critique à l'égard de l'architecture dans ses multiples dimensions et réactions qu'elle suscite sont des capacités qui font partie des critères d'évaluation de l'originalité, l'esprit critique et l'autonomie :

- Le mémorant aura un regard personnel sur le sujet et la manière de l'aborder et saura faire la distinction entre le point de vue personnel et les propos d'autres auteurs.
- L'originalité du contenu et de la méthode seront appréciées et le style et expression seront personnels.

Intégrer ces ressources indispensables, être capable d'en faire un usage critique et réfléchi fait également partie des critères d'évaluation de l'originalité, l'esprit critique et l'autonomie, et réfère aussi critères d'évaluation d'une culture architecturale et des disciplines associées :

- Unité, lisibilité, méthode.
- Référencement correct des sources (bibliographie, iconographie, documentation).

Interagir avec l'ensemble des acteurs engagés dans les questions d'espace et d'architecture : faire preuve d'écoute, de capacité d'analyse et de synthèse. Fait référence aux critères d'évaluation liées à la représentation des documents et de communication, comme également Fabriquer et transmettre une expertise spatiale en usant des compétences acquises dans les disciplines de la représentation et de la communication :

- Le travail doit acquérir une identité propre, visant une unité entre le titre, l'objet et les présentations écrite et orale.
- La cohérence du tout passera par l'articulation des parties, l'intelligence du fil conducteur, la hiérarchisation des idées.
- Présentations orale et écrite, qualités de transmissibilité des documents reçus, complémentarités développées entre les deux types de présentation.

Communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des réflexions, des idées autour de questions architecturales et de leurs résolutions spatiales renvoie aussi aux critères d'évaluation de la représentation des documents et de communication :

- Fluidité et clarté des propos.
- Qualité des images, plans, croquis + référencement.
- Rigueur dans la démarche.

Comme également aux critères d'évaluation liés à la forme :

- Forme, attractivité et qualités de transmission qu'endosse le produit final.
- Délais, orthographe, référencement des sources bibliographiques.
- Adaptation des supports, du discours et des médias en fonction du type de présentation (orale, écrite.)
- Qualités des échanges lors du jury et des supports écrits, graphiques et autres.

4. Format du mémoire

Le mémoire de Master est un travail scientifique, et de ce fait une épreuve écrite. Sa dominante est donc rédactionnelle, laquelle peut également s'accompagner ou s'intégrer sous d'autres formes expressives. Le mémorant doit être capable de rendre le mémoire sous une forme appropriée au sujet traité. Le corpus du mémoire compte entre 150.000 et 300.000 signes espaces compris (de 60 à 120 pages environ), hors notes en bas de page, références, bibliographie et annexes.

La recherche formelle (mise en page, reliure, illustrations couleurs, etc.) doit naturellement reposer sur un choix et n'est pas une obligation pour ne pas mettre les étudiants en situation délicate sur le plan budgétaire.

Toutefois, les éléments suivants prennent nécessairement une forme écrite et apparaissent clairement dans le mémoire :

- Un résumé/abstract
- 5 mots-clefs maximum
- La problématique
- L'état de la question (état de l'art)
- La démarche méthodologique
- L'analyse et ses résultats
- La bibliographie
- Le référencement

Certaines mentions doivent obligatoirement figurer sur la page de garde et/ou première page :

- Le nom officiel de la Faculté
- Le titre du mémoire.
- Prénom(s) et nom du mémorant
- Nom du (des) promoteur(s)
- L'année académique de défense

A priori, le mémoire est rédigé en français, la langue d'enseignement de la Faculté, mais il peut également être rédigé en anglais. Les mémorants désirant produire un mémoire de Master en anglais doivent prouver un niveau d'anglais minimum C1.

Comme épreuve rédactionnelle, le mémoire est également jugé sur ses qualités linguistiques. L'ULB met à disposition des cours de français et d'anglais :

Voir **ULB Langues** : <https://langues.ulb.be/>

Contact : Langues@ulb.be

Coordination académique du centre :

Evie TOPS Evie.tops@ulb.be

Coordination administrative du Centre :

Dounia HANDIS Dounia.Handis@ulb.be

Coordination académique pour l'anglais :

David A. BEST David.Albert.best@ulb.be

Le format de mémoire doit garantir l'envoi par courrier postal, l'entreposage en bibliothèque et l'archivage numérique.

Les mémorants désireux de fournir un exemplaire réalisé dans un format particulier le fourniront directement aux membres du jury concernés sans pour autant déroger à l'obligation de fournir les exemplaires demandés suivant le format imposé.

5. Rôles du promoteur et du mémorant

Le mémoire de Master est le fruit de la collaboration entre le mémorant et son ou ses promoteur(s).

Cette collaboration commence dès le début du cycle de Master, à travers l'exercice dit de « définition du mémoire » dans le cadre de l'unité d'enseignement MEMO-P4208 : Méthodologie du mémoire (Q8), et se poursuit par l'unité d'enseignement MEMO-P5208 : Travail de fin d'études, aboutissant à la défense publique (Q10).

Le mémoire est effectué sous la responsabilité d'un promoteur membre du corps académique de la faculté, mais éventuellement sous la conduite d'un co-promoteur, membre du corps scientifique non définitif, auprès duquel le travail est principalement effectué. Si aucun membre du corps académique n'est disponible pour assurer le rôle de promoteur, c'est le titulaire de l'UE Mémoire de fin d'études qui assumera le rôle de promoteur

Le promoteur a la responsabilité de guider de façon compétente le mémorant ou de l'orienter vers un autre collègue plus compétent voire à impliquer une tierce personne en qualité de co-promoteur. Ce dernier ne doit pas obligatoirement être affilié à la Faculté, ni revêtir une fonction académique, mais devra constituer une plus-value documentée sur le sujet ou l'approche proposée par le mémorant.

Le promoteur a une double responsabilité envers le mémorant et la Faculté. Tout au long du processus d'élaboration, jusqu'à la validation du mémoire et l'autorisation de la défense publique, il s'engage à garantir la qualité et le respect des critères de recevabilité du mémoire de Master en concertation avec le mémorant. Il a la responsabilité de promouvoir une attitude éthique et de respect de la propriété intellectuelle de la part du mémorant. En outre, le promoteur est partie prenante et collaborateur actif du projet du mémoire de Master. Il s'engage à soutenir et à encourager chaque mémorant, à se montrer disponible, en rencontrant l'étudiant à des moments fixés collectivement, à réagir rapidement, à fournir des critiques constructives, à faire preuve de réalisme.

Enfin, le promoteur doit assurer la valorisation du mémoire de Master défendu dans le cadre de prix et bourses.

Tout au long de son rapport avec le mémorant et jusqu'à la défense publique, le promoteur a la tâche de promouvoir le parcours professionnel et personnel de l'étudiant et de valoriser son travail, en l'informant des financements de son travail ou de sa poursuite, des concours auxquels il pourrait postuler, ainsi que des canaux de diffusion scientifique et de vulgarisation. Enfin, après l'obtention du diplôme, le promoteur peut rester une personne de référence (par exemple lorsqu'une lettre de recommandation est exigée).

Formalités : Identification du promoteur

Le mémorant identifie le promoteur parmi les enseignants de la Faculté d'architecture de l'ULB (obligatoirement), dès l'entrée en Master dans le cadre de l'unité d'enseignement MEMO-P4208 : Méthodologie du mémoire (Q8), afin de collaborer conjointement à la définition du mémoire, et ce à travers :

- le catalogue des programmes de l'ULB² ;
- la liste du personnel enseignant³ ;
- la liste des sujets et thématiques de mémoire de Master proposées par les enseignants⁴.

² <https://archi.ulb.be/version-francaise/les-etudes/catalogues-de-cours>.

³ Lien disponible prochainement.

⁴ Voir l'U.V. du cours MEMO-P4208 : Méthodologie du mémoire.

Les contacts des enseignants de la Faculté sont disponibles sur l'annuaire de l'ULB⁵. À défaut, les enseignants peuvent être contactés de visu avant ou après leurs activités d'enseignement⁶.

En cas d'absence de réponse de la part du promoteur, le mémorant est autorisé à solliciter une réponse par courrier électronique après 1 à 2 semaines. En cas d'absence de réponse à cette sollicitation, le mémorant est invité à en informer le titulaire de l'unité d'enseignement MEMO –P4208 : Méthodologie du mémoire.

Formalités : Formalisation de l'encadrement

Pour s'exprimer sur sa disponibilité à encadrer le mémorant, le promoteur peut exiger un document écrit, selon les contenus et les formes établis par le titulaire de l'unité d'enseignement MEMO-P4208 : Méthodologie du mémoire (typiquement, ce document exposera : objet du mémoire et ses contenus, question de recherche, choix méthodologiques, résultats attendus, pertinence et actualité du mémoire).

Avant la fin du deuxième quadrimestre de Master (Q8), le promoteur devra s'engager formellement, à travers un formulaire fourni par le titulaire de l'unité d'enseignement MEMO-P4208 : Méthodologie du mémoire, à encadrer le mémorant, sur base :

- de son expertise personnelle sur et autour du sujet proposé par le mémorant ;
- des outils et informations qu'il pourra mettre à disposition du mémorant ;
- du réseau de personnes-ressources qu'il pourra mettre à disposition du mémorant.

Ce formulaire fait partie de l'épreuve écrite afin de valider l'unité d'enseignement MEMO-P4208 : Méthodologie du mémoire.

Formalités : déroulement de l'encadrement

Mémorant et promoteur sont vivement invités à établir un accord d'encadrement initial, fixant par écrit :

- des objectifs et des conditions préalables avec le mémorant, afin de garantir le suivi ;
- le rythme des rencontres ;
- la production de résultats intermédiaires aptes à garantir le respect des échéances et le niveau de qualité attendu.

Ces engagements mutuels ont pour vocation d'assurer le suivi du travail, mais également de protéger mémorant et promoteur en cas de non-respect des attentes.

Le mémorant :

- fixe le rythme des communications avec le promoteur (exception faite de la période d'été) ;
- fixe lieux et dates des rencontres physiques en concertation avec le promoteur (exception faite de la période d'été) ;
- communique à temps selon les modalités discutées avec le promoteur les documents utiles à ces rencontres ;
- rédige des comptes-rendus des réunions ;
- transmet les comptes-rendus des réunions au promoteur.

⁵ <https://www.ulb.be>.

⁶ Pour consulter les horaires de cours d'un enseignant : Sur votre portail Mon ULB / TimeEdit / via le mnémonique du cours

Le promoteur :

- informe à l'avance le mémorant de ses absences prolongées (maladie, congé pour convenance personnelle, surcharge de travail, départ à la retraite, période à l'étranger, ...)
- propose le cas échéant une solution de rechange en identifiant un collègue au sein de la Faculté susceptible de reprendre le suivi et le rôle de promoteur ;
- signale à l'administration et la coordination des mémoires le changement de promoteur ;
- informe le nouveau promoteur de l'état d'avancement du mémoire ainsi que des accords pris au préalable.

Si un nouveau promoteur ne peut être identifié, le promoteur démissionnaire en informe les instances compétentes au sein de la Faculté, afin de trouver une solution concertée.

Formalités : inscription à la défense

L'étudiant indiquera son choix de session sur l'application MEL au début du deuxième quadrimestre (Q10) (première ou seconde session), confirmant le sujet du mémoire et le nom du promoteur. Le promoteur donnera son autorisation en validant via l'application l'inscription à la défense. Ceci afin de permettre au secrétariat de composer les jurys de défense dans les meilleures conditions, garantissant ainsi aux étudiants un environnement de qualité pour la présentation de leur travail. On notera qu'un échec en première session ne prive pas l'étudiant d'une seconde session.

Formalités : lecteur interne

Le promoteur a la responsabilité d'identifier un lecteur interne, éventuellement sur proposition du mémorant et en accord avec lui. Le promoteur ou le mémorant prend contact avec le lecteur pressenti pour obtenir son accord. Le nom du lecteur interne est communiqué au secrétariat lors du dépôt du mémoire (voir *infra*).

Sans lecteur interne communiqué au moment du dépôt du mémoire, le titulaire de l'U.E. MEMO-P5208 Mémoire de fin d'études, procède à un appel à lecteur interne pour les mémoires concernés, et, en dernier recours à une désignation d'office. Il est donc de l'intérêt de l'étudiant d'identifier, contacter et communiquer un lecteur interne à l'administration.

Formalités : lecteur externe (optionnel)

En complément et de manière optionnelle, le promoteur a la responsabilité d'identifier un voire plusieurs lecteurs externes, éventuellement sur proposition du mémorant et en accord avec lui. Le nom du (ou des) lecteur(s) externes est communiqué par le mémorant au secrétariat lors du dépôt du mémoire (voir *infra*).

Les promoteurs (et les mémorants) sont bien entendu vivement invités à proposer un lecteur externe, mais ce n'est pas obligatoire : c'est un choix et non une contrainte. Sans lecteur externe communiqué au moment du dépôt du mémoire, le jury se composera de 2 membres au lieu de 3 : Promoteur et Lecteur interne.

Formalités : autorisation au dépôt

Le promoteur :

- demande une ébauche complète du mémoire (au minimum : table des matières, sommaire, bibliographie, introduction provisoire, principaux chapitres, appareil iconographique) pour autoriser la défense publique en première session ;

- peut refuser la défense publique en première session s'il juge que le travail effectué n'est pas à la hauteur des objectifs ;
- met en garde le mémorant contre le risque de plagiat ;
- indique les outils utiles à vérifier si le mémoire de Master répond aux critères d'authenticité via les outils mis à disposition par l'ULB⁷.

Formalités : désaccords ou conflits

En cas de désaccord entre promoteur et mémorant, quelles que soient la nature et l'intensité de ce désaccord, les deux parties ont la liberté de faire appel à l'enseignant responsable de la coordination des mémoires, afin de fixer une rencontre de médiation. Si le désaccord ne peut être résolu à l'amiable, les deux parties ont la liberté de saisir l'enseignant responsable de la coordination des mémoires, afin de demander la résolution de leur engagement mutuel.

Formalités : changement de sujet ou de promoteur

En cas de changement de sujet et/ou de promoteur, le mémorant introduira une demande motivée auprès du titulaire de l'U.E. MEMO-P5208 : Mémoire de fin d'études, et ce au plus tard avant la fin du premier quadrimestre (Q9).

Références :

Prégent, Richard, *L'encadrement des travaux de mémoire et de thèse : conseils pédagogiques aux directeurs de recherche*, Presses Internationales-Polytechnique, Montréal, 2010.

Outil promoteurs :

La cellule CAP/Centre d'appui pédagogique organise sur base régulière formations d'encadrement de mémoire :

<https://www.ulb.be/fr/l-ulb-et-l-ecole/cap-centre-d-appui-pedagogique>.

Outils mémorants :

Le promoteur peut inviter le mémorant à participer à des formations spécifiques ou à suivre des cours supplémentaires au sein de l'offre disponible de l'ULB, en lien avec le sujet du mémoire de Master.

Dans un souci d'aide à la réussite, l'ULB met à la disposition des étudiants de master

- Un service d'information et d'orientation
- Des personnes-ressources et des coachs facultaires
- Des remédiations
- Des guidances
- Le centre de méthodologie universitaire (CMU)

⁷ [Évitez le plagiat ! - Bibliothèques \(ulb.be\)](#)

Le service SESAME de la bibliothèque est à la disposition des étudiants pour tout contact avec les services ULB.

Les bibliothèques de l'ULB, et donc la bibliothèque d'architecture (site Flagey), s'organisent en deux services :

- Le service SESAME, qui, outre les fonctions d'accueil et de prêt, vous donne les premières clés dans votre recherche de documents.
- Le service EUREKA, qui, vous apporte une aide approfondie et personnalisée dans vos recherches documentaires, dispense des formations (présentation de bibliographie, plagiat etc.), propose un service d'aide en ligne. Ce service est accessible sur rendez-vous uniquement. (bibliotheque.archi@ulb.be)

6. Administration

Le mémoire de Master est un travail personnel effectué sous l'encadrement de la Faculté à différents niveaux :

- Le titulaire de l'unité d'enseignement MEMO-P4208 : Méthodologie du mémoire (Q8) ;
- Le promoteur et le titulaire de l'unité d'enseignement MEMO-P5208 : Mémoire de fin d'études (Q8 > Q10) ;
- Le secrétariat et la coordination mémoires (Q8, Q10) ;
- Le secrétariat assure la réception des travaux de définition de mémoire (Q8) et des travaux de mémoire (Q10), ainsi que la finalisation des horaires de défense.

Adresse de contact auprès du secrétariat : memoire.archi@ulb.be

Dépôt du mémoire Q10 :

Les mémorants inscrits pour l'unité d'enseignement MEMO-P5208 : Travail de fin d'études, sont répartis sur la première et la seconde session en fonction du choix formulé sur le formulaire d'inscription à la défense (voir *supra*). Les mémorants s'étant vu refuser la validation du mémoire par leur promoteur ou ayant échoué lors de première session ont accès à la deuxième session.

- Un exemplaire en version papier, à déposer à la bibliothèque.
- Une version électronique à déposer sur la plateforme MEL (à l'adresse mel.ulb.be).

La version électronique se compose de deux fichiers :

- Un document pdf unique (ou un dossier unique compressé contenant plusieurs documents pdf). Le document pdf du mémoire doit être nommé explicitement (Nom_Prénom_Titre du mémoire)
 - Un document docx (Word ou similaire) en texte seul. Le document doit être nommé explicitement (Nom_Prénom_Titre du mémoire)
- On notera que l'étudiant est responsable du fait qu'une confirmation de l'autorisation à déposer soit préalablement adressée par le promoteur à l'adresse électronique memoire.archi@ulb.be et/ou confirmé par le promoteur sur la plateforme MEL. **Sans cette autorisation, le mémoire ne pourra être accepté !**

7. Calendrier

A. Méthodologie du mémoire (MEMO-P4208 – 5 ECTS)

1. Cours Q8 > Time Edit (Compte Mon ULB /Mes études/ Mes horaires) ;
2. Remise d'exercices encadrant la progression de la recherche
3. Formulaire signé par un promoteur s'engageant à suivre la recherche

B. Mémoire de Master (MEMO-P5208 – 15 ECTS)

1. Inscription à la défense (première ou seconde session) sur la plateforme MEL : VENDREDI 28 FÉVRIER 2025 AU PLUS TARD ;
2. Dépôt du mémoire de Master avec autorisation du promoteur : MERCREDI 14 MAI 2025 entre 07h et 23h45 sur la plateforme MEL ;
3. Jury de mémoire : DU MARDI 10 AU VENDREDI 13 JUIN 2025.

C. Deuxième session (MEMO-P5208 – 15 ECTS)

La deuxième session est vue comme un rattrapage du mémorant n'ayant pas reçu autorisation à déposer son travail à la fin du Q10, ou ayant échoué à la défense en première session. Le mémorant doit être conscient que le promoteur ne peut pas garantir sa disponibilité ou un suivi régulier lors de la fermeture officielle de la Faculté. Un suivi durant cette période dépend des engagements discutés entre promoteur et mémorant. Ceci est dès lors vu comme une finalisation sous la seule responsabilité du mémorant.

1. Inscription automatique des étudiants concernés à la session (attention, ceci ne dispense pas le mémorant d'une inscription à la seconde session sur ecursus) ;
2. Dépôt du mémoire de Master avec autorisation du promoteur : MARDI 20 AOÛT 2025 DE 07h À 23h45 sur la plateforme MEL ;
3. Jury de mémoire : DU LUNDI 01 AU VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2025.

8. Défense

La défense publique est l'ultime étape du processus. Pour pouvoir l'atteindre, il est nécessaire que le promoteur valide la participation à la défense au moyen du formulaire d'inscription à la défense (première ou seconde session).

Les jurys de défense se dérouleront dans plusieurs locaux en parallèle sur le site de Flagey. Les horaires provisoires (première et seconde session) sont annoncés début mai (Q10). Les horaires définitifs sont communiqués par l'administration aux étudiants au plus tard une semaine avant la période de jurys. Le mémorant doit donc veiller à réserver toute la semaine de défense de manière à être disponible en cas de changement d'horaire.

Le jury est composé comme suit :

- le promoteur ;
- le lecteur interne ;
- le lecteur externe (optionnel).

Une seule note est remise par catégorie (si deux lecteurs internes ou deux lecteurs externes par exemple), et la note finale résulte de la moyenne des notes, ramenée sur 20, et arrondie à l'unité ou à la demie.

Les lecteurs externe et interne sont considérés comme des experts en la matière traitée dans le mémoire. La grille d'évaluation est utilisée comme base pour fonder leur appréciation. En cas de plusieurs lecteurs externes ou internes, les notes sont réduites à une seule dans chaque catégorie.

Le jury peut cependant, après délibération, porter la note moyenne à une note rehaussée dans la perspective de l'attribution d'une mention.

Seule la note finale est communiquée au mémorant, les notes partielles restant confidentielles. Le jury établit un rapport de 10 lignes d'appréciation du mémoire de Master.

La défense de mémoire a une durée d'une heure et se déroule en trois parties. Une première partie est la présentation orale du mémorant pendant 20 minutes. Dès la fin de la présentation, le jury entamera les débats en présence du mémorant pendant plus ou moins 20 minutes. Ensuite le jury délibère en huis clos.

Le mode de présentation est libre : il appartient au mémorant de définir la meilleure façon de présenter et défendre son sujet en accord avec son promoteur. La présentation orale peut être vue comme une synthèse du travail écrit (parfois en insistant sur l'un ou l'autre point particulier du travail écrit) ou un complément à ce travail tout en veillant à rester cohérent avec ce qui a été rédigé.

Cet exercice nécessite une préparation rigoureuse à trois niveaux :

1. Le **contenu** : la problématique, la méthodologie, les analyses, les conclusions et recommandations.
Le mémorant doit maîtriser le contenu du mémoire mais pas le présenter en totalité ;
2. Le **déroulement** : minutage, débit de paroles, séquences, etc.
Le mémorant dispose d'environ 20 minutes pour présenter son sujet ;
3. Le **support** : présentation Powerpoint ou autre.

Le mémorant doit prévoir une double version de sa présentation sur une clé USB. Il aura testé préalablement son fichier afin de s'assurer de son bon fonctionnement.

9. Prix du mémoire

La Faculté d'Architecture la Cambre Horta décerne un Prix annuel destiné à récompenser l'étudiant de Master ayant réalisé le mémoire de Master jugé le plus remarquable par un jury. Par ce Prix, la Faculté désire saluer les mérites des mémorants lauréats et les encourager dans leur future carrière. Elle désire également promouvoir son enseignement et le soumettre à un regard extérieur à son institution.

Le concours est ouvert sur une année académique aux étudiants régulièrement inscrits en Master. Le règlement intégral du Prix du mémoire est disponible sur l'UV MEMO-P5208 : Mémoire de fin d'études.

Attention au fait que sans résumé, le mémoire ne pourra pas accéder au prix.

10. Plagiat

Au cours de leurs études, les étudiants sont amenés à produire des travaux dans lesquels ils intègrent des idées émanant d'autrui, découvertes notamment dans la littérature consultée. Reprendre les théories d'autres auteurs n'est cependant pas sans risque : certains principes doivent être respectés, sans quoi l'étudiant s'expose à une accusation de plagiat.

Le plagiat, c'est l' **“Utilisation des écrits d'autrui sans mention d'emprunt”**.⁸ Le plagiat constitue donc un vol, un pillage d'idées et de théories appartenant à d'autres : en évitant de mentionner de qui elles émanent, les fraudeurs se les attribuent donc, au détriment de leurs créateurs.

Concrètement, le plagiat, c'est :

- “Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source.
- Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc. provenant de sources externes sans indiquer la provenance.
- Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source.
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance.
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)”.⁹

En se rendant coupable de plagiat, l'étudiant s'expose à des sanctions pouvant aller du simple refus de son travail à d'autres mesures disciplinaires plus sévères. Des logiciels performants permettent aujourd'hui de détecter les travaux contenant des éléments plagiés et sont utilisés avec succès à l'ULB.

Comment éviter le plagiat :

Les Archives & Bibliothèques de l'ULB ont créé un didacticiel pour apprendre à intégrer et référencer correctement les informations extérieures dans les travaux personnels, et éviter de cette façon le plagiat. Le didacticiel est disponible sur le site de l'ULB mentionné ci-dessous. Tous les mémoires sont vérifiés sur des éléments plagiés.

Ressources ULB :

<https://bib.ulb.be/version-francaise/navigation/support/boite-a-outils/evitez-le-plagiat>

⁸ Définition de l'Office québécois de la langue française, [Grand Dictionnaire Terminologique](#), 2006.

⁹ Exemples tirés du mini-site des Bibliothèques de l'UQAM consacré au plagiat : Services des Bibliothèques de l'UQAM, [Exemples de situations de plagiat](#), 2005.

11. Recours à l'IA/Intelligence artificielle

L'usage d'un outil relevant de l'IA/Intelligence artificielle est cadré par l'ULB. Sont repris ici les principes utiles à laquelle question du mémoire de fin d'études:

« L'ULB adopte une position nuancée à l'égard de l'utilisation de l'IA générative dans l'enseignement : sans s'opposer à son usage, l'Université s'engage à mettre en place un cadre réglementaire pour encadrer cette utilisation.

Dans le respect de la liberté académique, principe fondamental de notre institution, la liberté de déterminer les modalités d'intégration de l'IA dans les cours est laissée aux enseignants. En l'absence de principes définis au niveau local, les règles énoncées dans le Règlement Général des Études relatives à l'IA seront appliquées, garantissant ainsi une harmonisation au niveau institutionnel.

- Dans le cadre d'une évaluation, les étudiants ne peuvent se faire remplacer par un outil d'IA. L'utilisation d'un outil d'IA ne doit pas empêcher l'enseignant de pouvoir évaluer les acquis d'apprentissage. Les étudiants ne peuvent donc recourir à une IA pour effectuer la tâche ou démontrer la compétence sur lesquelles porte l'évaluation concernée.
- En cas de doute sur l'authenticité d'un travail, les enseignants sont invités à demander des compléments d'information à l'étudiant sur ses sources et sa méthodologie. »